

Comment exercer son droit de vote ?

Durée : 1 jour(s) (3,50 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

Dans l'objectif de promouvoir les droits et libertés des majeurs protégés, la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a modifié le code électoral. Aujourd'hui une personne sous tutelle ne peut plus être dépossédée de son droit de vote.

L'objectif est donc de former les personnes accompagner à :

- Connaître et exercer ses droits en tant qu'électeur : en amont des élections, pendant les élections.
- Connaître les différentes étapes et les modalités pour voter.
- Identifier les points d'appui et les obstacles pour exercer son droit de vote.

PUBLIC :

PREREQUIS :

Aucun prérequis.

CONTEXTE :

Dans le cadre de la promotion des droits et libertés des majeurs protégés, la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a modifié le code électoral. A ce jour, une personne sous tutelle ne peut plus être dépossédée de son droit de vote.

L'exercice du droit de vote ne se décrète pas, il relève d'un apprentissage auprès des personnes accompagnées afin qu'elles puissent agir seule en tant que citoyen.ne à part entière.

Cette formation a pour vocation d'accompagner les personnes dans l'exercice de ce droit et rendre accessible les informations aux personnes accompagnées.

PROGRAMME :

Programme d'une séquence de 3 heures 30 : apports théoriques et entraînement au vote.

Le droit de vote

- Pourquoi voter ?
- Pour quelle représentation ?
- Qui peut voter ?

Choisir pour qui voter

- Comment choisir pour qui voter ?
- Où et comment s'informer ?

Les élections

- L'organisation des élections
- Les candidats aux élections
- Le rôle des différents élus (maire, conseiller départemental, régional, député, président de la république, député européen)

Le mode d'emploi du vote, avec une simulation de vote durant la séquence.

- L'inscription sur la liste électorale
- Le lieu de vote
- Le vote par procuration
- Le jour J dans le bureau de vote (les documents à apporter et comment voter)
- Le vote blanc et le vote nul



Les objectifs pédagogiques poursuivis pour les stagiaires :

- Acquérir les repères théoriques, nécessaires et utiles au droit de vote
- Mettre en situation de vote les participants afin qu'ils s'approprient la démarche

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques en Facile à Lire et à Comprendre.
- Mise en situation de vote : le bureau de vote et les différentes étapes

MODALITES D'EVALUATION :

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée en formation.
- Mises en situation

MODALITES D'INSCRIPTION :

Cette formation est proposée uniquement en intra.

Contactez-nous par mail (accueil@creai-grand-est.fr) pour réaliser cette formation dans votre structure (ou par téléphone au 03.26.68.35.71)

Tarifs (pour un groupe de 15 personnes maximum) :

725 € la demi-journée pour les non-contribuants

580 € la demi-journée pour les contribuants au CREAI

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est - Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51